



Agence spatiale
canadienne

Canadian Space
Agency



Agence spatiale canadienne

2025-2026

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 30 juin 2025

**Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2025
Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF
ISSN : 2564-4254

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme le prévoit l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe, mais a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne (ASC) qui sont satisfaits de sa présentation et de son contenu. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2025-2026](#).

1.1 Mandat et activités de programmes

L'ASC a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant sociaux qu'économiques*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le dernier Plan ministériel ¹.

¹ Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (si applicable) pour l'exercice en cours. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

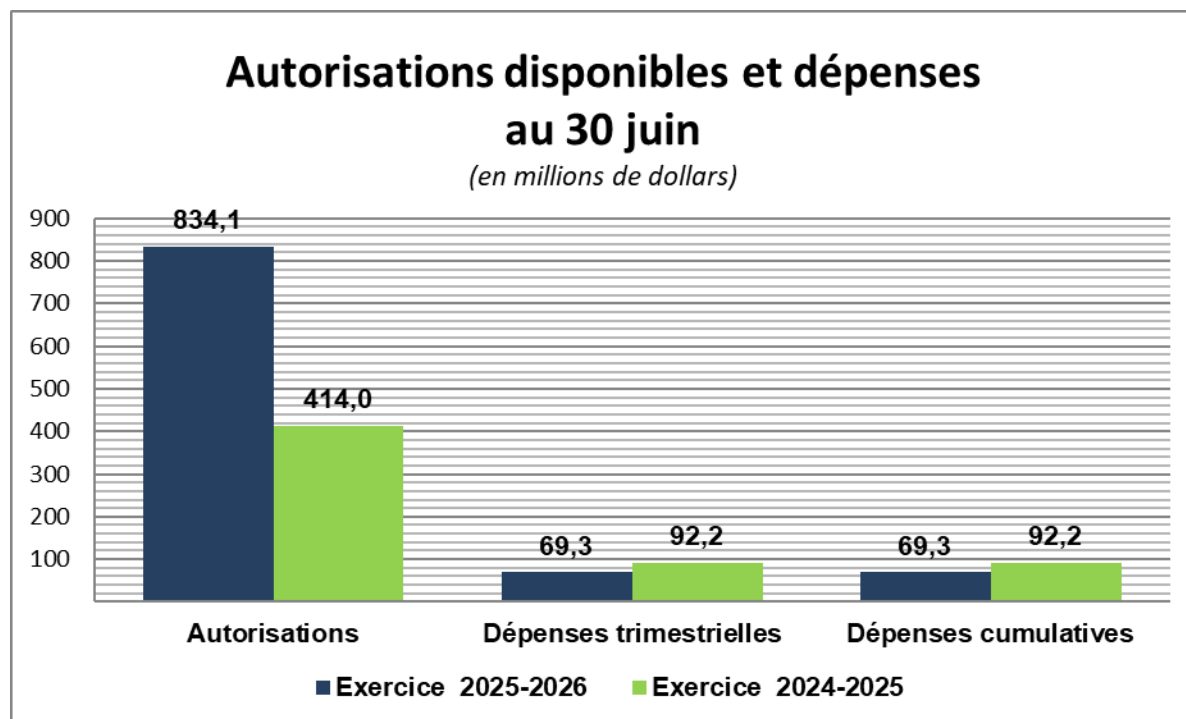
L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, soit une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2025.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2025-2026 et 2024-2025

Les crédits totaux disponibles au 30 juin 2025 sont de 834,1 millions de dollars, qui représentent une augmentation de 420 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (101%).

Autorisations (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	282 745	242 285	40 460	17%
Crédit 5 - Dépenses en capital	466 960	80 060	386 900	483%
Crédit 10 - Subventions et contributions	67 018	79 468	(12 450)	(16%)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 358	12 154	5 204	43%
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	50	59	(9)	(15%)
Autorisations budgétaires totales	834 131	414 026	420 105	101%

Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

Au 30 juin 2025, les autorisations totalisent 282,7 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 242,3 millions de dollars au 30 juin 2024, ce qui représente une hausse de 40 millions de dollars (17%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 32,5 millions de dollars pour les activités liées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Véhicule utilitaire lunaire.
- Une augmentation de 13,6 millions de dollars pour les activités liées au projet Mission Aérosols, vapeur d'eau, nuages et leurs interactions avec le rayonnement (AVENIR) - Radiomètre imageur pour mesurer les émissions des nuages de glace mince dans l'infrarouge lointain (NuagIR).
- Une augmentation de 5,9 millions de dollars pour les activités liées au successeur de la Mission de Constellation RADARSAT.
- Une augmentation de 4,2 millions de dollars en salaires reliée à des compensations reçues du Conseil du Trésor pour des conventions collectives.
- Une augmentation de 3,6 millions de dollars pour les activités liées à la science dans la station Gateway.
- Une diminution de 23,8 millions de dollars pour les activités liées au projet de la Station spatiale internationale (SSI).
- Une diminution de 10,2 millions de dollars à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre des crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)

Au 30 juin 2025, les autorisations totalisent 467 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 80 millions de dollars au 30 juin 2024, ce qui représente une augmentation significative de 387 millions de dollars (483%).

L'augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 416,7 millions de dollars pour les activités liées au projet du Canadarm3.
- Une diminution de 15,9 millions de dollars pour les activités liées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).

- Une diminution de 6,5 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Mission canadienne de l'astromobile (rover) lunaire.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)

Au 30 juin 2025, les autorisations totalisent 67 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 79,5 millions de dollars au 30 juin 2024, ce qui représente une baisse de 12,5 millions de dollars (-16%).

Cette diminution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 3 millions pour les activités liées aux activités de contribution de la Station spatiale internationale (SSI).
- Une augmentation de 1,2 million de dollars pour les contributions liées au projet Mission Aérosols, vapeur d'eau, nuages et leurs interactions avec le rayonnement (AVENIR) - Radiomètre imageur pour mesurer les émissions des nuages de glace mince dans l'infrarouge lointain (NuagIR).
- Une diminution de 8 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne, et ce, pour le projet Mars Sample Return (MSR).
- Une diminution de 1 million de dollars dans le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et ce, à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre des crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2025-2026 et 2024-2025

Les dépenses pour le trimestre terminé au 30 juin 2025 sont de 69,3 millions de dollars et représentent une diminution de 22,9 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 30 juin

Dépenses par Crédit (en milliers de dollars)	2025-2026		2024-2025		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	33 919	33 919	38 092	38 092	(4 173)	(4 173)
Crédit 5 - Dépenses en capital	18 052	18 052	42 403	42 403	(24 351)	(24 351)
Crédit 10 - Subventions et contributions	12 988	12 988	8 671	8 671	4 317	4 317
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 340	4 340	3 039	3 039	1 301	1 301
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	69 299	69 299	92 205	92 205	(22 906)	(22 906)

Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

La diminution de 4,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-11%) s'explique principalement par des paiements rétroactifs effectués à la suite de la ratification de conventions collectives en 2024.

Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

La diminution de 24,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-57%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

L'augmentation de 4,3 millions de dollars des dépenses trimestrielles (50%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

Dépenses par article courant au 30 juin 2025

Dépenses par Article courant <i>(en milliers de dollars)</i>	2025-2026		2024-2025		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	27 653	27 653	30 889	30 889	(3 236)	(3 236)
Transports et communications	775	775	784	784	(9)	(9)
Information	67	67	213	213	(146)	(146)
Services professionnels et spéciaux	26 088	26 088	48 077	48 077	(21 989)	(21 989)
Location	914	914	622	622	292	292
Service de réparation et d'entretien	144	144	2 375	2 375	(2 231)	(2 231)
Services publics, fournitures et approvisionnements	337	337	280	280	57	57
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	316	316	293	293	23	23
Paievements de transfert	12 988	12 988	8 671	8 671	4 317	4 317
Autres subventions et paiements	17	17	1	1	16	16
Dépenses budgétaires totales par Article courant	69 299	69 299	92 205	92 205	(22 906)	(22 906)

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 1^{er} trimestre 2025-2026 se chiffrent à 69,3 millions de dollars alors qu'elles étaient de 92,2 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une diminution de 23 millions de dollars (-25%) par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

Personnel

La diminution de 3,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-10%) s'explique principalement par des paiements rétroactifs à la suite de la ratification de conventions collectives en 2024.

Services professionnels et spéciaux

La diminution de 22 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-46%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

Service de réparation et d'entretien

La diminution de 2,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-94%) s'explique principalement par des travaux majeurs effectués au siège social, le Centre spatial John H. Chapman en 2024.

Paievements de transfert

L'augmentation de 4,3 millions de dollars des dépenses trimestrielles (50%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

3. Risques et incertitudes

L'Agence spatiale canadienne exerce ses activités dans un contexte en constante évolution. La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

Également, afin de renforcer les mesures déjà en place, l'ASC s'appuie sur un cadre structuré de gestion des risques, incluant des consultations interdisciplinaires lors de l'estimation des coûts, un suivi rigoureux par des tableaux de bord mensuels, un registre formel des risques, et un processus d'attestation financière exigeant. Ces mécanismes permettent une détection précoce des écarts, une adaptation rapide aux imprévus, et une meilleure prévisibilité financière malgré les défis liés à l'inflation, à la rareté des fournisseurs spécialisés, à l'immaturité de certaines technologies et aux ajustements imposés par des partenaires internationaux.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du premier trimestre de 2025-2026.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par
Lisa Campbell, le 18 août 2025

Lisa Campbell
Présidente
Longueuil, Québec

La version originale a été signée par Josée Saint-Marseille, le 14 août 2025

Josée Saint-Marseille
Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et Innovation, et Dirigeante principale des finances
Longueuil, Québec

Date

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025
État des autorisations (non audité)
(en milliers de dollars)

Annexe 1

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	282 745	33 919	33 919	242 285	38 092	38 092
Crédit 5: Dépenses en capital	466 960	18 052	18 052	80 060	42 403	42 403
Crédit 10: Subventions et contributions	67 018	12 988	12 988	79 468	8 671	8 671
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 358	4 340	4 340	12 154	3 039	3 039
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	50	-	-	59	-	-
Autorisations budgétaires totales	834 131	69 299	69 299	414 026	92 205	92 205

(1) N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

Annexe 2

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses:	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	130 811	27 653	27 653	100 228	30 889	30 889
Transports et communications	8 311	775	775	8 543	784	784
Information	1 242	67	67	2 246	213	213
Services professionnels et spéciaux	612 297	26 088	26 088	206 455	48 077	48 077
Location	3 870	914	914	4 084	622	622
Service de réparation et d'entretien	3 209	144	144	3 857	2 375	2 375
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 629	337	337	1 272	280	280
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	125	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 067	316	316	5 187	293	293
Paiements de transfert	67 018	12 988	12 988	79 468	8 671	8 671
Autres subventions et paiements	2 677	17	17	2 561	1	1
Dépenses budgétaires totales	834 131	69 299	69 299	414 026	92 205	92 205

(2) N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.